

Cession et reprise d'entreprises en difficulté

La reprise d'entreprises en difficulté nécessite certaines précautions, dans un contexte où les risques de mises en jeu de la responsabilité des différents intervenants ne doivent pas être négligés.

Nous définissons avec les investisseurs la meilleure stratégie à adopter, que ce soit en dehors de toute procédure, en conciliation, dans le cadre de prépack cession ou en redressement ou liquidation judiciaire.

Nous assistons les investisseurs à tous les stades de la procédure et face à toutes les problématiques rencontrées : audits et due diligences, aspects fiscaux, corporate ou concurrentiels, droit des marques, et droit social notamment.

Nous mettons notre expérience et notre connaissance des tribunaux et des mandataires au service de votre projet de reprise, pour lui assurer les meilleures chances de réussites dans un contexte sécurisé.

Expériences représentatives

Conseil d'un groupe mondial du luxe pour l'acquisition d'une tannerie en France en procédure collective.

Conseil de AVIC/ Continental Motos dans l'acquisition des actifs de Reims Aviation, en procédure collective.

Contacts

Philippe Druon,
Paris

Pratiques

Procédures collectives et
Restructurations

Conseil de l'équipementier automobile Inteva dans le cadre de l'acquisition de GMD Back Business en procédures collectives.